

ARRETE DU MAIRE

N° 640 /25 du 16 SEP 2025

Accordant la gratuité de la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » de la Ville du Mont-Dore applicable au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'organisation d'un repas dansant le vendredi 12 décembre 2025

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'article L 122-20 du code des Communes de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;

Vu la délibération n°103/24/XII du 12 décembre 2024, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté n°414/25 du 28 mai 2025, portant délégation de signature au sixième adjoint au Maire, Madame Elodie FERRALI ;

Vu la demande enregistrée sous le n°7840 le 28/08/285 ;

Vu la convention de mise à disposition gratuite n°274/25 ;

Considérant la nécessité de fixer les conditions pécuniaires d'accès à la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » de la Ville du Mont-Dore ;

ARRETE

Article 1 : La mise à disposition de la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » de la Ville du Mont-Dore, applicable au Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont-Dore (CCAS) pour un repas dansant, est consentie à titre gratuit, le vendredi 12 décembre 2025 de 11h30 à 16h ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire de la Ville du Mont-Dore et le Centre Communal d'Action Sociale (UNSS) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis au Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé(e) et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 16 SEP 2025

Par délégation du Maire
La 6^{ème} adjointe,


Elodie FERRALI

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud	1
Intéressé(e)	1
DFI (SF)	1
DSAP	1
SG (SAG) registre et publication	1